

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 40-469-1935 rendant exécutoire l'arrêté n 720 ,du 17 septembre 19 35 les avocats défenseurs.

n° 40-469-1935

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 décembre 1935

Numéro JO
n° 469 du 31/12/1935

Date du numéro
31 décembre 1935

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances officier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 4 février 1984, réorganisant la justice à la Côte française des Somalis et les textes subséquents.

Vu l'arrêté du 25 juillet 1932, réglementant la profession d'avocat-défenseur à la Côte française des Somalis: Vu l'arrêté n° 729 du 17 septembre 1935; modifiant le précédent

Vu la dépêche ministérielle n° 21, du 25 novembre 1935 approuvant l'arrêté n°720 susvisé,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est rendu exécutoire l'arrêté n° 720 du 17 septembre 1935, modifiant l'arrêté du 25 juillet 1935 modifiant la profession d'avocat-défenseur à la Côte Française des Somalis,

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

SILVESTRE